

Association des SESSAD et DPMO d'Occitanie

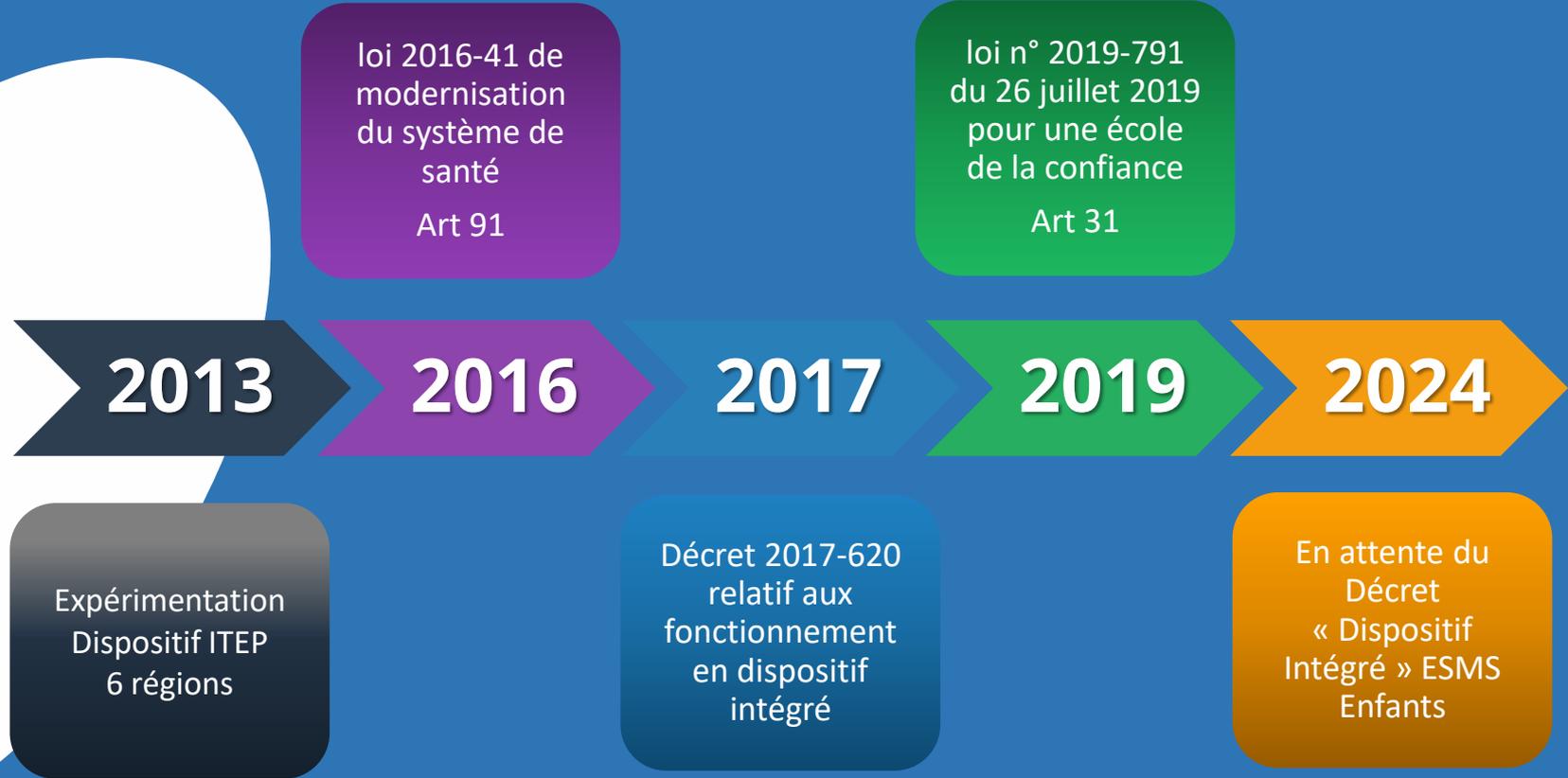
Journée « La transition inclusive: quel(s) accompagnement(s) pour la réussir? »

Fonctionnement en « Dispositif Intégré »

- Agnès KABANTCHENKO, Directrice CREAL Occitanie
- Nicolas FRANCO, Directeur DITEP Asso. Sauvy, représentant Mission MATEO, Membre CA AIRe

Mercredi 29 MAI 2024, Carcassonne

BREF HISTORIQUE



2013

Expérimentation
Dispositif ITEP
6 régions

2016

loi 2016-41 de
modernisation
du système de
santé
Art 91

2017

Décret 2017-620
relatif aux
fonctionnement
en dispositif
intégré

2019

loi n° 2019-791
du 26 juillet 2019
pour une école
de la confiance
Art 31

2024

En attente du
Décret
« Dispositif
Intégré » ESMS
Enfants

Une (R)évolution conceptuelle

De l'institution, comme lieu unique « global »

« *une désinscription du secteur ordinaire* »

- *Conséquences des incapacités* de la personne et des limites de l'environnement
- « une place » dans « un groupe »
- Soutenu par une équipe pluridisciplinaire « dans les murs »

« *Un principe d'accueil et de prise en charge globale d'une personne en difficulté d'inscription dans des institutions ordinaires correspondant à son statut d'âge* » = **lieu où toutes les ressources correspondant aux besoins d'une personne** sont disponibles dans une proximité interne, immédiate et quotidienne



Au fonctionnement en dispositif

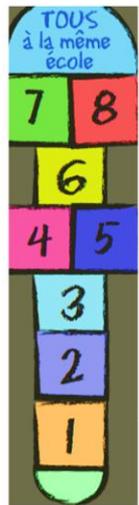
- **Une inscription dans le secteur ordinaire : compensation et aménagement de l'environnement « autant que faire se peut »**
 - Un parcours, une file active
 - Des réponses,
 - **Un territoire**
 - Soutenu par une équipe pluridisciplinaire et un réseau

Des lieux, des ressources

« *Ce n'est pas à la personne de s'adapter aux conditions que le corps social impose ou attend normalement, mais c'est au corps social d'inclure la personne et pour cela il doit mettre en œuvre les adaptations utiles à cette inclusion* ».

Une logique de parcours inclusif

Le virage inclusif associé de fait à la notion de parcours : transformation de l'offre **médico-sociale**



Une inversion de la norme :

D'aller dans à aller vers

- **L'établissement intervenant en dernier ressort**
- la subsidiarité s'opérant du milieu ordinaire vers le secteur spécialisé.

Transformation progressive

Une logique de recentrage de l'action médico-sociale et sanitaire sur la personne en situation de handicap en prenant en compte ses besoins et ses attentes et sur son lieu de vie

Un besoin d'intégration des réponses en termes de modalités d'accompagnement sur un territoire afin de s'adapter aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent

Une opportunité de revisiter ces questions de fonds et d'innover dans les modes d'intervention.

Objectifs fixés par le décret:

le décret fixe les modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux accompagnant des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, en coopération avec les établissements d'enseignement, afin d'éviter les ruptures de parcours.

Ce mode de fonctionnement vise à **faciliter les parcours des enfants et des jeunes** entre les différentes modalités d'accompagnement, **en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie** des personnes handicapées et en permettant ainsi **une meilleure adaptation à leurs besoins**.



Mots-clés

Des ambitions inscrites dans le cahier des charges

- ✓ viser prioritairement à ce que les enfants en situation de handicap soient **scolarisés en milieu ordinaire**, et par définition **dans leur établissement scolaire de référence** en conformité avec les orientations de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;
- ✓ **associer le jeune et sa famille sur les évolutions de son parcours** afin d'organiser son accompagnement et/ou sa scolarisation en fonction de ses besoins ;
- ✓ **engager l'acte II de l'école inclusive** et de « l'École pour tous » issus de CNH du 26 avril 2023
- ✓ **permettre la réalisation du projet de vie** dans une visée inclusive et dans toutes ses dimensions (accès à l'école, au périscolaire, aux sports, à la culture, préparer l'accès aux études supérieurs, à l'insertion professionnelle...) **via un accompagnement** et/ou **un appui** médico-social **adapté et évolutif** auprès de l'enfant, du jeune ou de son environnement (famille, communauté éducative, professionnels de droits commun...) ;
- ✓ s'inscrire dans **une responsabilité populationnelle et territoriale**

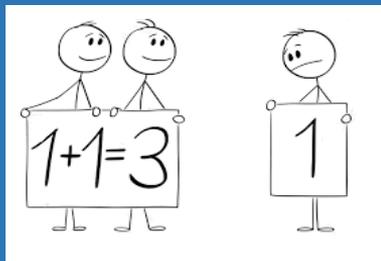
Les outils d'un fonctionnement en dispositif :

Disposer obligatoirement **des trois modalités d'accompagnement**

(En interne, dans la même OG, par convention sur un territoire) La possibilité de mobiliser de façon concomitante ou successive plusieurs modalités



Développer une **fonction appui-ressources** auprès des communautés éducatives et des acteurs du droit commun : **CONSTRUIRE DES ENVIRONNEMENTS CAPACITANTS**



Des coopérations inter –institutionnelles et inter-opérateurs pour garantir une **fluidité des parcours** et une **gestion populationnelle sur un territoire**

Une gouvernance menée dans le cadre de la CDSEI et une **convention cadre** signée par toutes les parties prenantes (DGARS, IA-DASEN, CPAM, DRAAF, MDPH, MSA, OG, collectivités, ...)



Le fonctionnement en dispositif:

Une orientation MDPH en dispositif avec la première modalité d'accompagnement précisée



Une fiche de liaison en cas de **modification substantielle** du PPA ou PPS transmise par l'ESMS transmis à l'ensemble des partenaires (CDAPH, CAF, SDEI, ...)

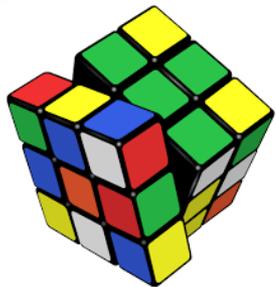


Un droit de rétractation de 15 jours pour le PPA et 30 jours pour le PPS en cas de désaccord de la part des parents



Une équipe de suivi de scolarisation décisionnaire comprenant obligatoirement le jeune, la famille, l'enseignant référent, l'ESMS est organisée par l'ER pour toute modification du PPS. L'affectation reste de la compétence de l'inspecteur d'académie.

Enjeu



Une
organisation
souple et
modulaire

L'intervention ambulatoire est un outil au service du parcours de soin de l'enfant en regard de ses besoins et souhaits, comme peuvent l'être de l'accueil de jour et l'accueil de nuit

Les espaces d'élaboration interdisciplinaire, intermodalité/service

Une valorisation de l'expertise médico-sociale

- Une organisation modulaire qui s'appuie sur le PPA
- Des changements : organisationnels, fonctionnels, voir territoriaux
- Une individualisation des parcours qui questionnent les pratiques groupales et la notion de référence
- La place des parents, des jeunes : un dialogue permanent (alliance, coconstruction)
- La fonction ressource
- La coordination de parcours de soin

DIMENSION PARTICIPATIVE

Garantir l'implication des enfants, des jeunes, des familles ou des responsables légaux

Pour favoriser la participation et l'adhésion au(x) projet(s) de transformation(s)



DIMENSION COLLABORATIVE

Favoriser une dynamique d'équipe interdisciplinaire

Incluant des approches managériales adaptées au fonctionnement en dispositif, des nouvelles organisations du travail, des actions



DIMENSION LOGISTIQUE

Anticiper, prévoir et réajuster en fonction des besoins de terrain

Concernant la gestion des locaux, de la mobilité sur le territoire, des équipements, du matériel, de l'accès réseaux...



Les différentes dimensions d'un fonctionnement en dispositif intégré

DIMENSION TERRITORIALE & PARTENARIALE

Faciliter l'acculturation, le maillage interinstitutionnel, mettre en valeur les potentiels ressources

Pour rendre lisible le dispositif et le rôle des acteurs au bénéfice des personnes



DIMENSION RÉGLEMENTAIRE GESTION & AMÉLIORATION CONTINUE

Mettre en commun les réflexions et réalisations sur les méthodes ou les outils

Concernant le suivi de l'activité, les DUL, les outils de la 2002-2 ...



DIMENSION COORDINATION & COOPÉRATION

Penser l'inter-modalité, la fluidité des passages et la continuité des parcours sur le bassin de vie

Pour une intégration optimale des solutions d'accompagnement proposées



Le dispositif est donc intégré dans un territoire

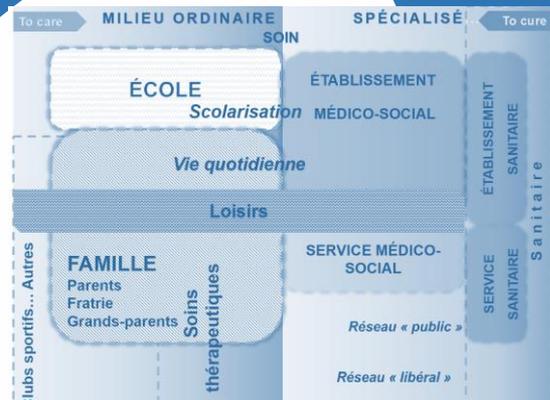
La complexité est là.

Les réponses sont situées dans l'environnement, portées par une institution ou plusieurs institutions, par un ou des intervenants missionnés pour porter cette réponse. C'est cela, le dispositif.

L'enjeu : garantir une continuité ou une cohérence et *articuler les interventions sur les terrains utiles*.

Qui implique une interdépendance

Il y a interdépendance quand des acteurs (ou des organisations) autonomes doivent résoudre des problèmes collectifs, c'est-à-dire **quand aucun des acteurs concernés ne détient toutes les ressources, les compétences, la légitimité nécessaires pour apporter une réponse globale et valide** aux problèmes auxquels chaque acteur (ou organisation) du champ est confronté.



D'après Reynald Brizais

Une cohérence d'action en soutien du parcours

Les enjeux :

PPA ?

PPE ?

PPC ?

PPS ?

Projet
d'accompagnement
partagé



Animation de la
complexité



Réduction de la
complexité

En synthèse, les enjeux du dispositif

Une action à plusieurs échelons



Le jeune, son projet,
son territoire
(scolarisation, famille,
loisirs, copains...)



Le dispositif médico-social (offre,
implantation, organisation, partenariats
(parcours médico-social, scolaire,)

Le territoire : continuum soins et
service, organisation entre
ressources sanitaires, sociales,
médico-sociales, fonction ressource



arsema
action solidaire

Asei
Agissons pour l'inclusion

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



RésO
La solidarité en mouvement



Mission d'Appui Technique aux Equipes d'Occitanie (M.A.T.E.O) pour accompagner le fonctionnement en dispositif intégré ITEP



OBJECTIFS et MISSIONS

« L'objectif est de constituer une équipe d'appui technique régionale pour une mission d'accompagnement des professionnels des DITEP, dans la mise en oeuvre opérationnelle du fonctionnement en dispositif. Le périmètre de cette équipe porte sur l'ensemble des ESMS concernés par le DITEP en région Occitanie. »

L'équipe d'appui régionale DITEP est au service de l'ensemble des ITEP/SESSAD engagés dans le fonctionnement en dispositif. Les professionnels de l'équipe assurent à ce titre les **missions** suivantes :

- Conseiller et assurer un appui technique auprès des DITEP et leurs équipes dans l'opérationnalité du fonctionnement en dispositif intégré. L'équipe d'appui technique régionale pourra dans ce cadre être sollicitée par l'ARS selon les besoins locaux des DITEP.
- Coordonner l'intervention des personnes ou organismes ressources susceptibles d'intervenir au service des établissements et services.
- Favoriser une harmonisation des pratiques et une mise en commun d'outils et de documents dans le fonctionnement en dispositif (organisation de groupes de travail, partage d'expérience et de bonnes pratiques, constitution de base documentaire) entre DITEP.
- Proposer des formations transversales aux DITEP de la région sur des sujets liés aux besoins identifiés par l'équipe projet.
- Assurer une communication de la démarche et du fonctionnement en dispositif.

Expérimentation Mesure de l'activité en dispositif



L'association AIRe a souhaité construire un outil de mesure de l'activité du fonctionnement en dispositif.

Un outil SIMPLE, MESURABLE, ADAPTE:

- Qui décrit le parcours des jeunes en dispositif
- Qui valorise la file active
- Une première phase d'expérimentation a débuté en janvier 2023

Mesure du temps **direct hebdomadaire** de l'accompagnement des jeunes

Temps d'accompagnement hebdomadaire	File active et hors file active						
	< 1h	Entre 1h et 8h	Plus de 8h	Accueil de nuit seul	Entre 1h et 8h et Accueil de nuit	Plus de 8h et accueil de Nuit	Accompagnement renforcé
Nombre d'unités d'accompagnement décomptées	0	1	2	1	2	3	4

La fonction Appui-ressources

1

ENTRE 1 H
ET 8 H
HEBDO

Information/Sensibilisation

Toutes actions visant à améliorer la connaissance sur le public, à donner des repères sur les difficultés spécifiques de socialisations et d'accès aux apprentissages

Coopération apprenante

Partage d'expériences entre partenaires et pairs en vue d'améliorer les pratiques, les organisations, la mise en réseau et l'inter-opérationnalité.

2

PLUS DE
8 H
HEBDO

Observation/évaluation

Observation individuelle d'une situation en vue d'affiner une orientation ou un projet en amont ou hors notification en DITEP

Appui aux pratiques/conseil

Toutes interventions du DITEP auprès de tiers, en prenant appui sur leurs pratiques, leurs cadres d'actions, leurs environnements et leurs attentes, afin de favoriser des environnements capacitants

Une UA Spécifique:

5 critères de complexité

(Cocher au moins 3 des 5 critères)



4

1. Jeunes nécessitant **un taux d'encadrement** a minima de « un pour un » en accueil de jour et/ou en accueil de nuit
2. **Jeunes à pluri-vulnérabilités** (psy, PJJ, ASE...) pour lesquels les partenaires ne sont pas présents
3. Jeunes ayant **des lieux de vie multiples** (au moins 3 et régulièrement, hors vacances scolaires) et mobilisant massivement l'institution dans des déplacements individualisés (plus de 3h/semaine)
4. Troubles du comportement majeurs avec **mises en danger du jeune et/ou de son entourage** (au moins une fois sur la semaine de cotation)
5. Troubles du comportement majeurs avec **dégradations matérielles importantes au sein du DITEP** (au moins une fois sur la semaine de cotation)

Chaque situation cotée 4 dans l'année doit être documentée précisément dans le rapport d'activité

UN OUTIL DE DIALOGUE DE GESTION SIMPLE TRANSPARENT ET EFFICACE

Un objectif pour chaque ESMS

	1. Nb places autorisées	2. Nb de jours annuels d'ouverture	3. Pondération CPOM (si non existante : 100%)	Valeur UA	Nombre d'UA
Ambulatoire	25	205	100%	1	1025
Accueil de jour	18	200	90%	2	1296
Accueil de nuit	8	200	90%	3	864
Total UA annuelle					3185

Un suivi de l'activité réalisée composée de trois éléments: FA, HFA, Fonction Appui Ressource



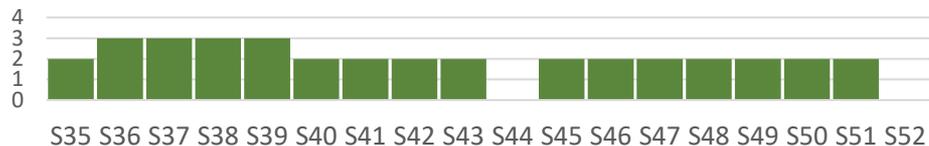
Une Analyse des parcours



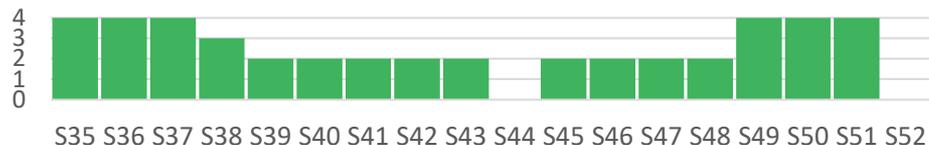
Expérimentation de la mesure d'activité : Exemples de parcours

Du 28 août au 31 décembre 2023

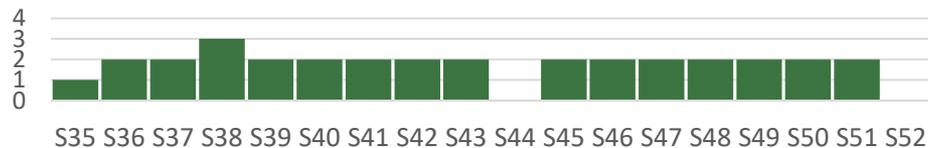
Exemple 1 : 2 UA en moyenne ; 36 UA sur la période



Exemple 2 : 2,5 UA en moyenne ; 45 UA sur la période



Exemple 3 : 1,8 UA en moyenne ; 32 UA sur la période



Sur une période précise, trois parcours différenciés en nombre d'UA et en variations hebdomadaires

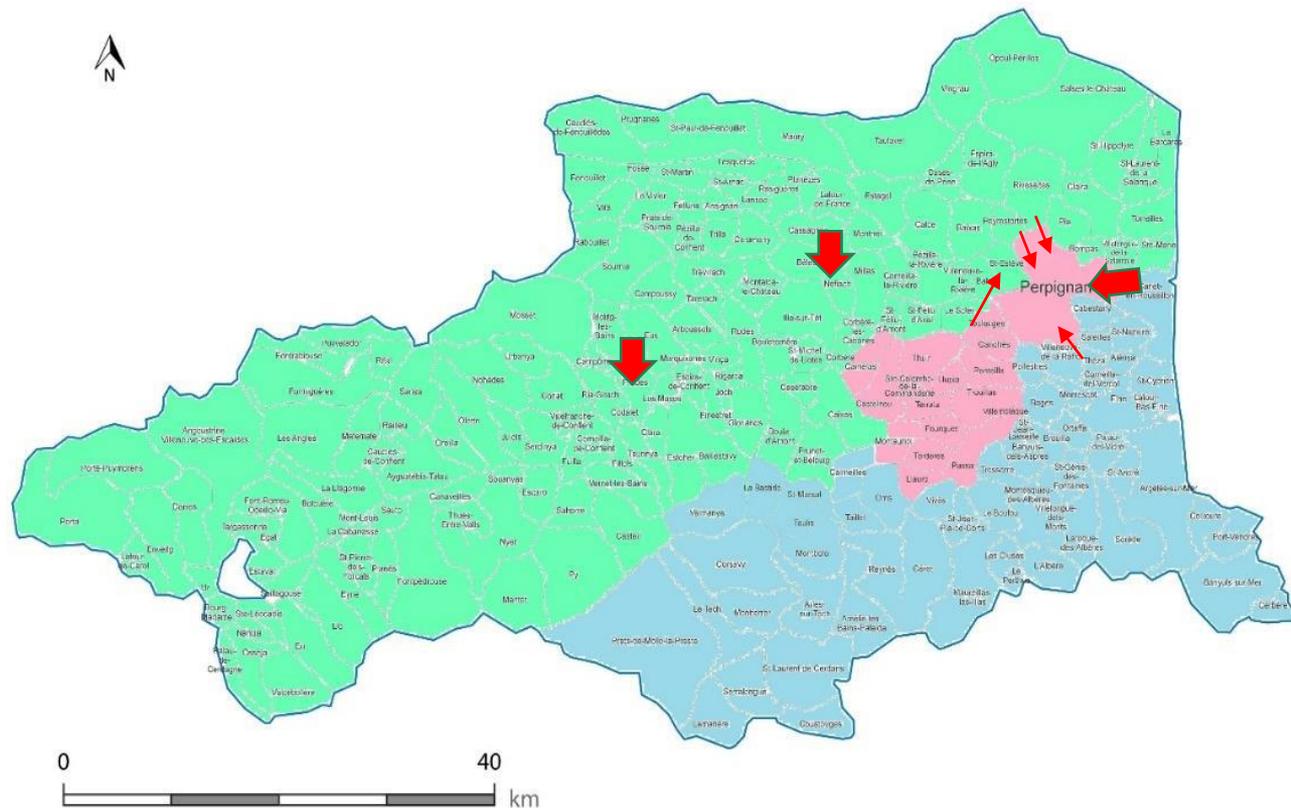
Utilisation de la cotation 4 de manière non permanente mais correspondant à des périodes de situation complexe

Un socle d'accompagnement en termes de nombre d'UA hebdomadaire qui reste assez stable mais qui peut varier (exemples 1 et 4 : nuitée)

Légende:

 : Locaux DITEP

 : Classes externalisées



0 40 km

Mise à jour : 01/01/2018

© comersis.com

Directeur DITEP PEYREBRUNE CAMINEM

M. FRANCO Nicolas

Secteur Nord**Conflent-Têt-Ribéral-Salanque****Cadre** Mme DELGADO-NOGUES Laurie**Secrétaire** Mme BOBE Maryvonne**Médecin pédopsychiatre** Mme COGNET Rym**Educateurs spécialisés/Coordonnateurs de projet**

M. BARA Grégory Mme PORTA Martine

Mme FERNANDEZ-GARCIA Laura Mme PRATS Anne

M. NUNEZ Arnaud M. BONNIN Jérôme

Mme CHOURABI Sarah

Psychologues

Mme NIGRO Maristella Mme BENET Julie

Psychomotricienne

Mme RESPAUD Margaux

Personnes ressource

M. HERIECH Mourad M. LUQUET Philippe

Mme HERRERO Lucie

Secteur Sud**Tech-côte****Cadre** M. BAESA Guillaume**Secrétaire** Mme GOBERT Cécile**Médecin pédopsychiatre** Mme COGNET Rym**Educateurs spécialisés/Coordonnateurs de projet**

Mme CULLEL Virginie Mme HERNANDEZ Christelle

Mme CHABROLLES Lisanna M. CAMPI Frédéric

M. LAUVERGNE Bertrand

Psychologues

Mme MARTIN Marine

Psychomotricienne

Mme CHAMPENOIS Laura

Personnes ressource

Mme VOLLE Sandrine Mme MEYER Camille

Secteur Perpignan**Cadre** Mme CALBRIS Elisabeth**Secrétaire** Mme LEPERRE Laurence**Médecin pédopsychiatre** M. ZEKHNINI Abdelkrim**Educateurs spécialisés/Coordonnateurs de projet**

Mme FABER Audrey Mme BOSCH Audrey

M. CHEMINAT Christophe Mme PRIOUX Marine

M. IVA Mickael Mme SALINAS Marion

Psychologues

Mme MERMET Laetitia Mme BA Marie

Psychomotriciennes

Mme BEDNAREK Sophie Mme MESEGUER Alexia

Personnes ressource

M. MANCHO Stéphane Mme MERLINO Pauline

Fonctions Transversales**Médecin généraliste**

ROBERT Jean-Brice

Orthophonistes

ROCHON Catherine FORTE Agnès

Educatrice scolaire

BARDOLL Stéphanie

Infirmier

AGGERY Hervé

Educateur sportif

MASSAT Guy

Veilleur de nuit

Cornet Ludovic DUHALDE Virginie

Pôle ressource DITEP 66

QUESADA Xavier

Pôle équipe situation complexes

PECTOR Catherine

Maitresses de maison

SCHEIDECKER Nadia MONTANES Sylvie CAILLIS Edwige

Agent entretien intérieur

GUEREIRO Angélique MORGAN Corine

Enseignants

Mme CHEMINAT Erika

Mme FERRIOL Emma

Mme RIFFART Manon

Mme CHARLUET Aurore

Mme LACAPE-NADAU Marie

Mme GUIRAUT Clara

M. CINTRACT Aurélien

Remplaçants

PIGHAILHEM Vincent

BERNADOU Luc

RODENAS Axelle

STEPHAN Didier

BONAFOUS Manon

PIGAILHEM Vincent

BLESSON Delphine

AUCHERE Stéphane

Agent entretien extérieur

CHINARRO Serge

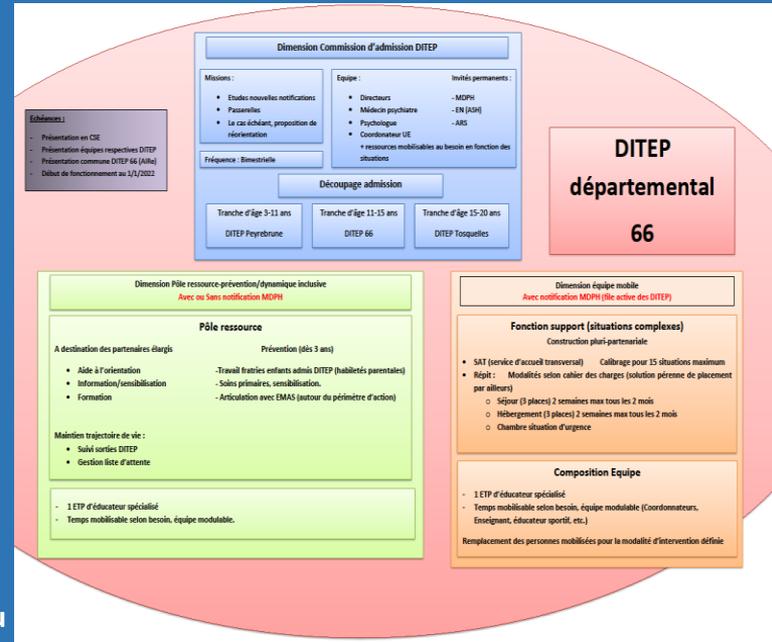
Le DITEP
Peyrebrune-
Caminem
organisé avec
des équipes
interdisciplinaires
territorialisées

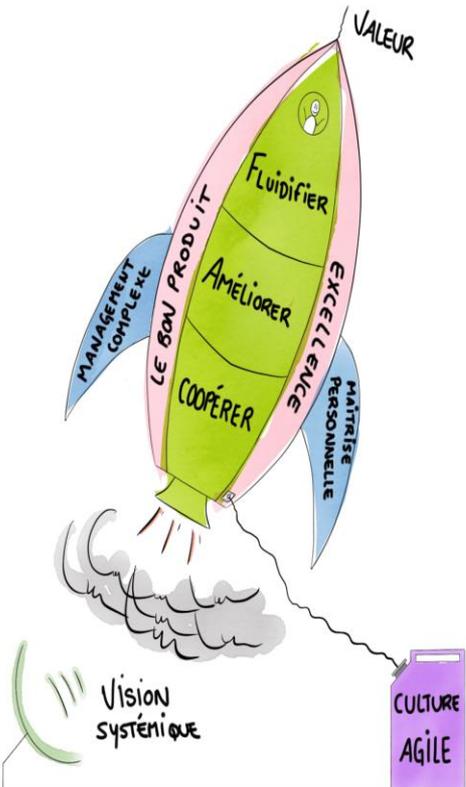
UN DISPOSITIF DANS LE DISPOSITIF : Création d'un DITEP Départemental 66

La mise en œuvre du DITEP conduit à retravailler les organisations territoriales, faire évoluer les outils d'intervention et de prévention ainsi que de formaliser les partenariats afin de faciliter les parcours médico-sociaux des jeunes accueillis.

Ainsi, dans cette perspective, un travail soutenu de partenariat a été engagé avec nos collègues du Tosquelles-Oliu afin d'optimiser les parcours de soin DITEP au niveau départemental et ainsi proposer des outils en capacité de:

- Se constituer en pôle ressources pour les partenaires du DITEP en articulation de l'EMAS
- Travailler en amont avec les familles et les partenaires sur la situation de Handicap et les capacités inclusives
- Améliorer l'admission des publics et leur orientation dans le DITEP
- Intervenir sur un mode ambulatoire pour les situations complexes
- Favoriser la fluidité des parcours et travailler en file active dans une logique de capacité et non de places.
- La création d'un dispositif commun aux deux entités permet de répondre à ces différentes problématiques et donner une légitimité départementale vis-à-vis des différents acteurs du territoire.





Alors, prêts à décoller ?



Merci pour votre attention.

**Place aux échanges avec la
salle**